



Numéro de l'acte	2020-07-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.1.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

### QUESTION N°2020-07

**URBANISME** : Cession d'un bien immobilier appartenant au domaine privé communal – Parcelle cadastrée section A-2061

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territorial précisant :

- que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,
- que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
- que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité

Considérant que, par délibération n°2017-51 du 11 avril 2017 portant sur la cession des parcelles A 1525 et A 1690, sises à l'entrée du Marais, le Conseil Municipal a décidé de régler dans un seul acte la cession desdites parcelles au profit des propriétaires riverains

Considérant que la SCP COCKENPOT MERVEILLE GERONNEZ MORTREUX est chargée de la rédaction de l'acte authentique et que l'origine de propriété de la parcelle A 1690 n'a pas été retrouvée à ce jour

Considérant que, par courrier en date du 20 novembre dernier, Madame Marie-Thérèse VERGRIETE épouse CASTELAIN, domiciliée 32 rue des Cévennes, désire régulariser la cession de la partie de la parcelle cadastrée A-1525 qu'elle occupe

Considérant que le plan de cession aux riverains suivant l'occupation, réalisé par Monsieur Philippe Herbaut, géomètre expert, en date du 30 juin 2017, a permis de mettre à jour des nouveaux numéros cadastraux

Considérant que la parcelle cadastrée section A-1525 d'une contenance de 84 m<sup>2</sup> est désormais divisée entre les parcelles cadastrées section A-2061 d'une contenance de 53 m<sup>2</sup> et A-2062 d'une contenance de 29 m<sup>2</sup>

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé rue des Cévennes à hauteur de 6 € le m<sup>2</sup> (six euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 3 janvier 2020,

Considérant que, par délibération n°2017-51 du 11 avril 2017, le Conseil Municipal a décidé de passer l'outre l'avis des domaines puisque les propriétaires riverains ont entretenu ces parcelles pendant de nombreuses années

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (cinq abstentions), décide :

- de décider la cession de la parcelle cadastrée section A-2061, située à l'entrée du Marais, à l'euro symbolique, avec dispense de paiement au profit de Madame Marie-Thérèse VERGRIETE épouse CASTELAIN,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens,
- de confier à la SCP COCKENPOT MERVEILLE GERONNEZ MORTREUX (36 rue Allent, BP 20033, 62 501 SAINT-OMER CEDEX), la rédaction de l'acte authentique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 Février 2020



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020**

**Affiché le 04 février 2020**

L'An Deux Mille Vingt le trois février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 17 janvier 2020 (pour la DSP) et le 28 janvier 2020 pour l'ensemble de l'ordre du jour, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND (à son départ à 18h50 avant le vote de la question 2020-05)

Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 26 présents jusqu'à la question 2020-04 incluse puis 25 présents à partir de la question 2020-05
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir de la question 2020-01 à 2020-04 incluse et 4 à partir de la question 2020-05

**Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.**